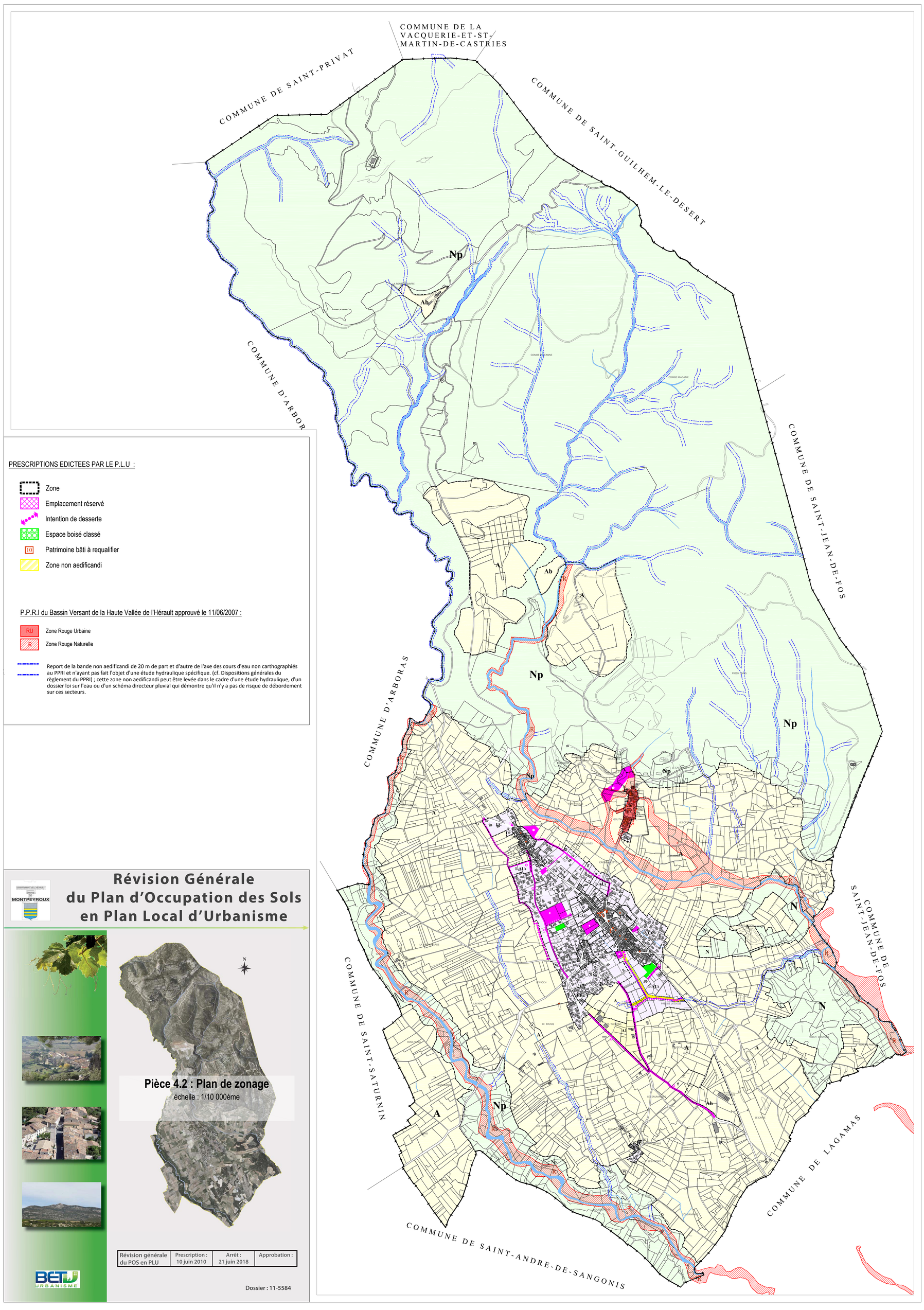
COMMUNE DE LA VACQUERIE-ET-ST-MARTIN-DE-CASTRIES
COMMUNE DE SAINT-PRIVAT
COMMUNE DE SAINT-GUILHEM-LE-DESERT
COMMUNE D'ARBORAS
COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-FOS
COMMUNE D'ARBORAS
COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-FOS
COMMUNE DE SAINT-SATURNIN
COMMUNE DE SAINT-ANDRE-DE-SANGONIS
COMMUNE DE LAGAMAS
Np
Ah
A
Ab
N
PRESCRIPTIONS EDICTEES PAR LE P.L.U :
Zone
Emplacement réservé
Intention de desserte
Espace boisé classé
Patrimoine bâti à requalifier
Zone non aedificandi
P.P.R.I du Bassin Versant de la Haute Vallée de l'Hérault approuvé le 11/06/2007 :
RU Zone Rouge Urbaine
R Zone Rouge Naturelle
Report de la bande non aedificandi de 20 m de part et d'autre de l'axe des cours d'eau non carthographiés au PPRI et n'ayant pas fait l'objet d'une étude hydraulique spécifique. (cf. Dispositions générales du règlement du PPRI) ; cette zone non aedificandi peut être levée dans le cadre d'une étude hydraulique, d'un dossier loi sur l'eau ou d'un schéma directeur pluvial qui démontre qu'il n'y a pas de risque de débordement sur ces secteurs.
MONTPEYROUX
Révision Générale
du Plan d'Occupation des Sols
en Plan Local d'Urbanisme
Pièce 4.2 : Plan de zonage
échelle : 1/10 000ème
Révision générale du POS en PLU
Prescription : 10 juin 2010
Arrêt : 21 juin 2018
Approbation :
BETU URBANISME
Dossier : 11-5584